

NOTICE D'INFORMATION

Fonds à formule n°
PATRIMEIS VIE

Le FCP Patrimeis Vie est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du fonds et donc d'une sortie à la date d'échéance du vendredi 20 avril 2012. Une entrée ou sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché ce jour-là et après déduction des frais de souscription ou de rachat (4% maximum chacun). Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.

Forme juridique de l'Opcvm : Fonds Commun de Placement (FCP)
Promoteurs : OFI ASSET MANAGEMENT & BRED Banque Populaire
Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT - 1, rue Vernier - 75017 Paris
Gestionnaire Administratif et Comptable : BRED Banque Populaire – 18 quai de la Râpée 75012 Paris
Dépositaire : BRED Banque Populaire – 18 quai de la Râpée 75012 Paris
Commissaire aux Comptes : Cabinet Aplitec – 44 Quai de Jemmapes – 75010 PARIS

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : Fonds à formule
Garantie totale à l'échéance, hors frais de souscription.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'offrir le **vendredi 20 avril 2012** (la « Date d'Echéance »), outre une garantie de 100 % du capital - hors commission de souscription – investi le mardi 20 avril 2004 (la « Date de Lancement ») :
une indexation de 100 % sur la Performance Moyenne trimestrielle du CAC 40 depuis la Date de Lancement, si cette Performance est positive
plus une indexation de [10%] sur la Performance Moyenne trimestrielle du NASDAQ depuis la Date de Lancement, si cette Performance est positive

Economie de l'OPCVM

L'OPCVM permet à l'investisseur de tirer parti de la hausse sur longue période du CAC 40 et du NASDAQ, sans risquer son capital. Le mode de calcul retenu (moyenne trimestrielle depuis la Date de Lancement), sur-pondère la Performance des premiers trimestres par rapport à celle des trimestres voisins de l'Echéance.

Dans le cas d'une hausse rapide suivie d'une stabilisation, voire d'une baisse, l'OPCVM réaliserait une performance comparable, voire supérieure à celle des indices. En revanche, en cas de hausse progressive ou se concentrant sur la fin de la période de 8 ans, il réaliserait une performance sensiblement inférieure à celle des actions.

Avantages et inconvénients : Avantages
- l'intégralité du capital investi est garantie à échéance, hors commission de souscription ;
- une performance égale à 100 % de la performance moyenne – si elle est positive – de l'indice phare de la Bourse française plus [10] % de la performance moyenne – si elle est positive – du NASDAQ Composite Index est garantie en sus à la Date d'Echéance.
- l'exposition partielle sur le NASDAQ n'expose l'investisseur à aucun risque de change ; la performance dépend du niveau de l'indice et non de sa contre-valeur en euros.

Inconvénients

- La prise en compte d'une performance moyenne depuis la Date de Lancement atténue le risque lié à la volatilité de l'indice en fin de période en sur-pondérant la Performance des premiers trimestres par rapport à celle des trimestres voisins de l'échéance. En cas de hausse régulière d'un indice, cette Performance moyenne, assortie d'une protection intégrale du capital, sera inférieure à la performance finale de l'indice, représentative d'un investissement en actions.

- les garanties de capital et de performance ne sont acquises qu'à la Date d'échéance.
- en recevant une performance indexée sur un indice, le porteur ne bénéficie pas pour autant des dividendes susceptibles d'être distribués par les sociétés composant l'indice.

Description de la formule : A l'issue de la période d'investissement nécessaire pour bénéficier de la formule (soit le **vendredi 20 avril 2012**), le FCP offrira une performance égale à :
- la moyenne des performances, constatées trimestriellement, de l'indice CAC 40 entre le niveau de clôture du jeudi 15 avril 2004 et le niveau de clôture à chaque Date de Constatation trimestrielle (soit les 15 janvier, avril, juillet et octobre compris entre la Date de Lancement et la Date d'Echéance)
- plus [10%] de la moyenne des performances, constatées trimestriellement, de l'indice NASDAQ Composite Index entre le niveau d'ouverture du jeudi 15 avril 2004 et le niveau d'ouverture à chacune des Dates de Constatation trimestrielle.
Cette performance n'est pas plafonnée et chacune des deux moyennes ne sera retenue que si elle est supérieure à zéro, assurant ainsi la garantie du capital.

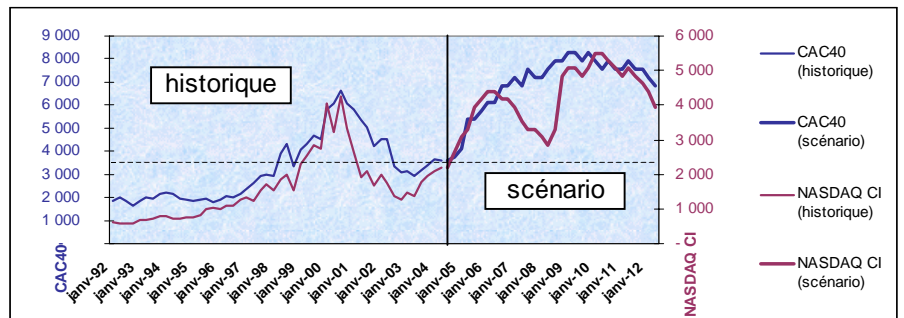
Anticipations du marché permettant de maximiser le rendement de la formule :

La formule étant fondée sur une moyenne de constatations, son rendement est maximal si l'essentiel de la hausse du CAC et du NASDAQ se produit au début de la période, permettant de multiplier les constatations de performances élevées. Dans certains cas, toutefois peu fréquents, de rechute des indices en fin de période, la performance de la formule pourrait même être supérieure à celle d'un investissement direct dans un indice. Quel que soit le comportement des indices, le résultat sera positif ou nul au pire.

Exemple de calcul dans différents scénarios :

Selon le profil d'évolution du CAC 40 et du NASDAQ au cours de la durée nécessaire de placement pour bénéficier de la formule, la formule réalisera des performances différentes, illustrées ci-dessous pour trois scénarios de marché : favorable, médian et défavorable.

1. Exemple de scénario de marché favorable :



1^{ère} étape – calcul de la Performance Moyenne des indices

La Performance Moyenne d'un indice est la somme de tous les indices du tableau divisée par le nombre de constatations (32), moins 1.

	CAC	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15 janvier			1,15	1,7	2	2	2,3	2,2	2,1	2
15 avril			1,5	1,7	1,9	2,1	2,3	2,1	2,2	1,9
15 juillet	1	1,5	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	
15 octobre	1,05	1,6	1,9	2	2,2	2,3	2,1	2,1		

Performance du CAC40 = $PC = (\text{somme des 32 indices}) / 32 - 1 = (61.6 / 32) - 1 = 1,925 - 1 = 92.5 \%$.

Celle du NASDAQ (PN) est calculée de la même façon. Dans cet exemple :

	NASDAQ	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15 janvier			1,15	1,8	1,8	2,27	2,3	2,2	2,3	2
15 avril			1,5	2	1,9	2,1	2,1	2,1	2,3	2,1
15 juillet	1	1,5	1,9	2,1	2,3	2,2	2,2	2,2		
15 octobre	1,05	1,6	1,9	1,8	2,2	2,3	2,1	2,1		

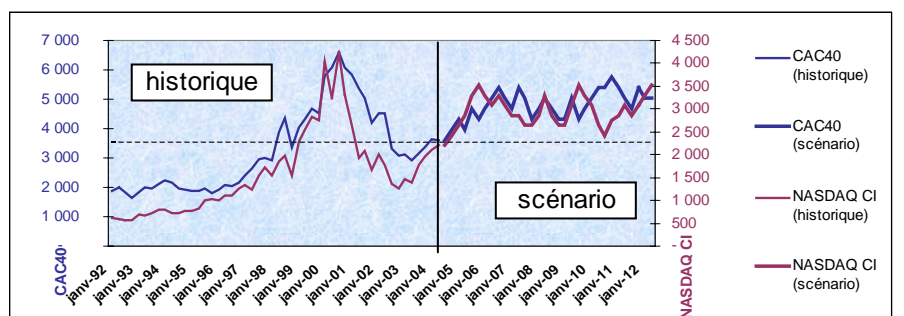
Performance du NASDAQ = $PN = (\text{somme des 32 indices}) / 32 - 1 = (60.8 / 32) - 1 = 1,9 - 1 = 90.0 \%$.

2^{ème} étape – calcul de la Performance du FCP

La Performance du FCP est égale à 100 % de PC plus 10% de PN, soit 92.5 % plus 9,00% = 101.50%.

Le taux de rendement actuariel annuel de l'investissement sur les 8 ans ressort à 9,15 %.

2. Exemple de scénario médian :



1^{ère} étape – calcul de la Performance Moyenne des indices

La Performance Moyenne d'un indice est la somme de tous les indices du tableau divisée par le nombre de constatations (32), moins 1.

CAC	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15 janvier		1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,4	1,5	1,4
15 avril		1,1	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,4
15 juillet	1	1,3	1,5	1,4	1,3	1,2	1,5	1,3	
15 octobre	1,1	1,2	1,4	1,2	1,2	1,3	1,6	1,5	

Performance du CAC40=PC=(somme des 32 indices)/32-1=(42.76/32)-1=1,3344-1=33.44%

Celle du NASDAQ (PN) est calculée de la même façon. Dans cet exemple :

NASDAQ	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15 janvier		1,2	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,3	1,5
15 avril		1,3	1,4	1,3	1,5	1,4	1,2	1,4	1,6
15 juillet	1	1,5	1,5	1,2	1,3	1,6	1,1	1,3	
15 octobre	1,1	1,6	1,4	1,2	1,2	1,5	1,25	1,4	

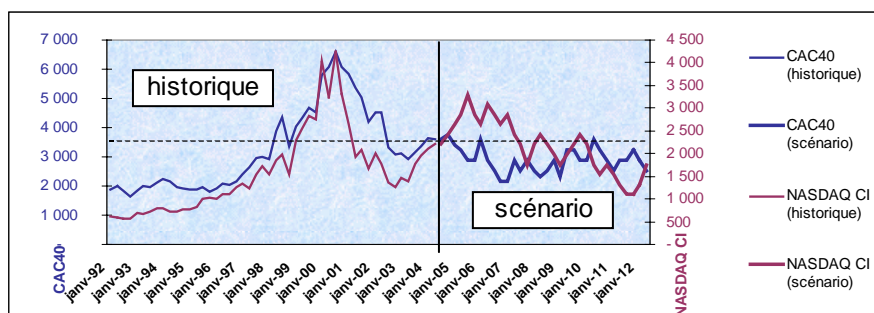
Performance NASDAQ=PN=(somme des 32 indices)/32-1=(42.95/32)-1=1,3422-1=34.22%

2^{ème} étape – calcul de la Performance du FCP

La Performance du FCP est égale à 100 % de PC plus 10% de PN, soit 33.44 % plus 3.42%=36.86%.

Le taux de rendement actuariel annuel de l'investissement sur les 8 ans ressort à 4.00 %.

3. Exemple de scénario défavorable :



1^{ère} étape – calcul de la Performance Moyenne des indices

La Performance Moyenne d'un indice est la somme de tous les indices du tableau divisée par le nombre de constatations (32), moins 1.

CAC	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15 janvier		0,95	1	0,6	0,7	0,65	0,8	0,7	0,8
15 avril		0,9	0,8	0,8	0,65	0,9	1	0,8	0,7
15 juillet	1	0,8	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9	0,8	
15 octobre	1,05	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	

Performance du CAC40=PC=(somme des 32 indices)/32-1=(25.8/32)-1=0.8063-1=-19.38%

Celle du NASDAQ (PN) est calculée de la même façon. Dans cet exemple :

NASDAQ	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15 janvier		1,2	1,2	1,3	1	0,8	1	0,7	0,6
15 avril		1,3	1,4	1,1	1,1	0,9	0,8	0,6	0,8
15 juillet	1	1,5	1,3	1	1	1	0,7	0,5	
15 octobre	1,1	1,3	1,2	0,8	0,9	1,1	0,8	0,5	

Performance NASDAQ=PN=(somme des 32 indices)/32-1=(31.5/32)-1=0.9844-1=-1.56%

2^{ème} étape – calcul de la Performance du FCP

La Performance Moyenne du CAC 40 et celle du NASDAQ sont toutes deux inférieures dans cet exemple à 0 % ;

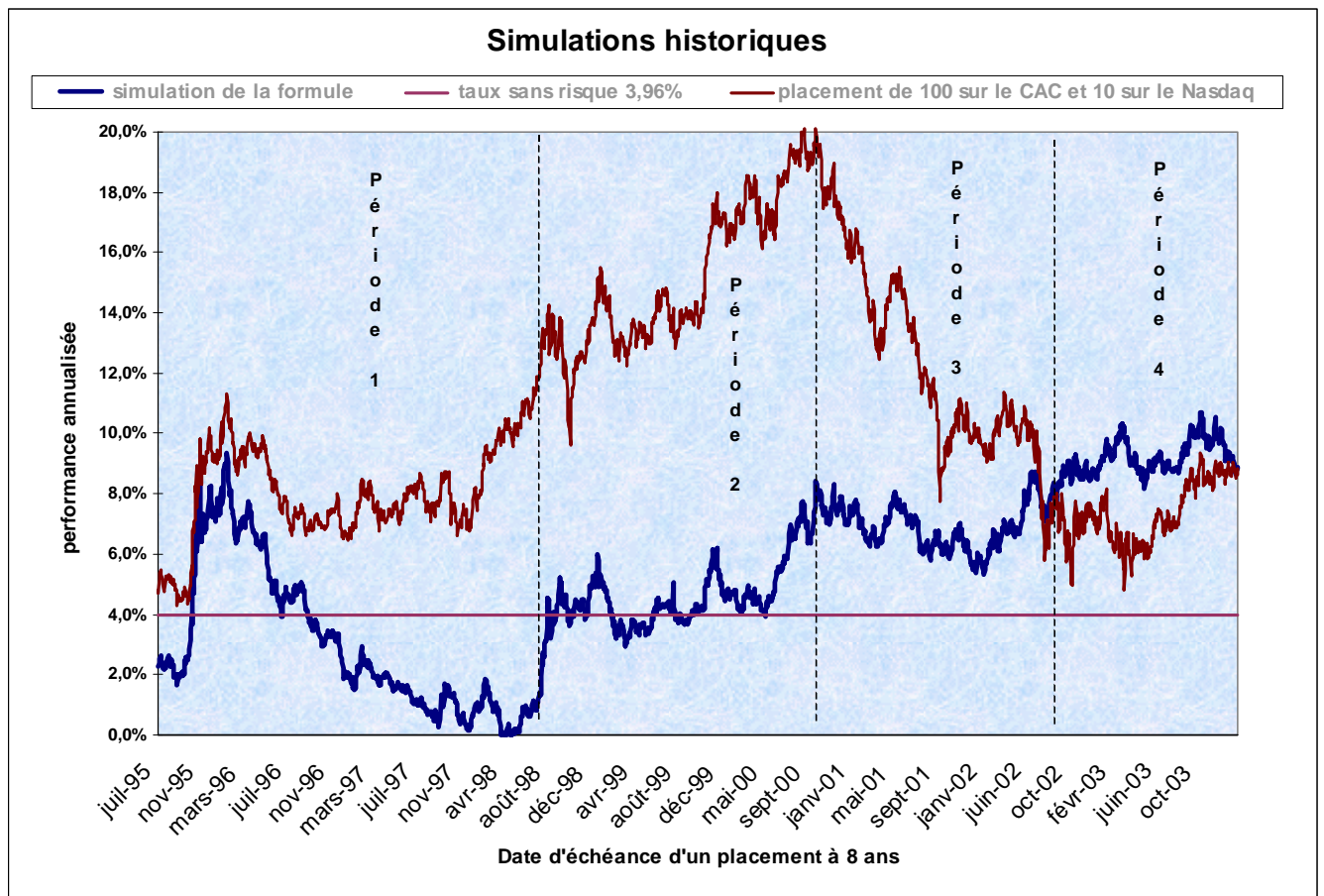
La Performance du FCP est égale à 0%, et le taux de rendement actuariel annuel de l'investissement sur les 8 ans ressort à 0 %.

Taux sans risque de référence :

Le taux sans risque de référence sur la durée nécessaire de placement pour bénéficier de la formule est le taux de rendement actuariel de l'OAT d'échéance avril 2012 (source Bloomberg). Il correspond au rendement certain à taux fixe qu'un investisseur de marché pouvait recevoir, à la date de relevé, sur un horizon de placement égal à celui du FCP. [Il était de 3,96% au 12/01/2004].

Simulations historiques :

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu l'OPCVM s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon la Date d'échéance, jusqu'en décembre 2003. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années, en la comparant au rendement d'un investissement direct –sans frais– sur le CAC40 . **Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni a fortiori des performances de l'OPCVM.**



- Période 1: Le fonds est pénalisé par la mauvaise performance du CAC 40 pendant la période initiale de l'investissement (1990 -91)
Période 2: Le fonds ne bénéficie que partiellement de la hausse très rapide du CAC 40 intervenue pendant les derniers mois du fonds
Période 3: La forte baisse des indices depuis 9/2000 a un impact réduit sur la performance du fonds
Période 4: Le fonds bénéficie de la hausse des indices constatée pendant sa période initiale

- Durée de la formule** : 8 ans à compter de la Date de Lancement jusqu'à la Date d'échéance (vendredi 20 avril 2012)
- Affectation des résultats** : Capitalisation
- Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs. Ce FCP servira de support à des contrats d'assurance-vie libellés en Unités de Compte.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Description de la Garantie

Etablissement garant :
BRED Banque Populaire

Modalités :

La BRED Banque Populaire garantit (et procèdera en cas d'insuffisance à un versement complémentaire sur le compte du Fonds, dans les conditions prévues par la Convention de Garantie conclue entre la Société de Gestion, les Promoteurs et le Garant) qu'à la Date d'Echéance :

- la valeur liquidative de la part sera au moins égale à la Valeur Liquidative d'Origine, hors commissions de souscription,
- la Performance du FCP sera égale à :
 - 100 % de la Performance Moyenne du CAC 40 (avec un minimum de 0 % et sans maximum).
Cette *Performance Moyenne* est égale à la moyenne des Constatations aux Dates de Constatation.

Chaque *Constatation* est égale au rapport entre le Cours de clôture du CAC 40 publié à chaque Date de Constatation (ou, à défaut, notamment en cas de dérèglement de marché, le premier cours de clôture publié après cette date) et le *Niveau de Départ* (cours de clôture du CAC 40 le 15 avril 2004 ou, à défaut, notamment en cas de dérèglement de marché, le premier cours de clôture publié après cette date). Les *Dates de Constatation* sont les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre compris entre la Date de Lancement et la Date d'échéance. La première Date de Constatation sera donc le 15 juillet 2004 et la dernière le 15 avril 2012.

- et [10] % de la Performance Moyenne du NASDAQ Composite Index (avec un minimum de 0 % et sans maximum).

Cette *Performance Moyenne* est égale à la moyenne des Constatations aux Dates de Constatation.

Chaque *Constatation* est égale au rapport entre le Cours d'ouverture du NASDAQ Composite Index publié à chaque Date de Constatation (ou, à défaut, notamment en cas de dérèglement de marché, le premier cours d'ouverture publié après cette date) et le *Niveau de Départ* (cours d'ouverture du NASDAQ Composite Index le 15 avril 2004 ou, à défaut, notamment en cas de dérèglement de marché, le premier cours d'ouverture publié après cette date).

Les dates de Constatation sont les mêmes que pour l'indice CAC40, sous réserve des cas de dérèglement de marché.

Modalités de mise en œuvre de la garantie :

Souscriptions à la Date de Lancement :

Tout souscripteur entré dans le Fonds à la Date de Lancement et conservant ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, bénéficie de la garantie.

Souscriptions postérieures à la Date de Lancement :

Tout souscripteur entré dans le Fonds après la Date de Lancement et conservant ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative de la part à la Date de Lancement.

Souscripteurs sortant avant l'échéance :

Tout souscripteur sortant du Fonds avant la Date d'Echéance renonce de ce fait au bénéfice de la garantie à l'échéance. Toutefois, il est précisé que le transfert dans un autre établissement du compte sur lequel sont déposées les parts du FCP ne prive pas le porteur du bénéfice de la garantie sur les parts qu'il détient à l'échéance.

Après la Date d'Echéance, et donc la fin de la période objet de la garantie, le FCP pourra se poursuivre avec une gestion identique ou différente que la société de gestion se réserve la possibilité de proposer en fonction des conditions de marché du moment.

Orientation des placements :

Le portefeuille du FCP est constitué essentiellement de titres souverains émis par des pays de l'OCDE. Ces titres pourront être acquis par voie de pensions livrées.

L'OPCVM ne peut investir plus de 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés. Il peut effectuer des prêts de titres. Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés des pays membres de la zone euro, réglementés ou de gré à gré, dans le but de réaliser son objectif de gestion. Dans ce cadre, le FCP pourra ainsi conclure un contrat de swap échangeant un taux d'intérêt contre la

Performance garantie ou une option. Les opérations sur instruments financiers (swap, option, pension ou prêt de titres) seront conclues avec un Etablissement de Crédit de la Communauté Européenne, dans le cadre contractuel d'une Convention de place.

Date de clôture de l'exercice	:	Dernier Jour de Bourse du mois de juin. Le premier exercice clôturera le dernier Jour de Bourse de juin 2005
Valeur liquidative d'origine	:	150 euros (valeur de chaque part à la Date de lancement)
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	:	Quotidienne La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré sur les cours de bourse et les taux de marché du jour.
Evolution de la valeur liquidative	:	L'attention du souscripteur est attirée sur le fait qu'en dehors de la date d'échéance, la valeur liquidative du Fonds peut, du fait de l'évolution des marchés, être inférieure ou supérieure au montant garanti, et son évolution peut être décorrélée de celles de l'indice CAC 40 et du NASDAQ Composite Index.
Conditions de souscription et de rachat	:	Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues dans les guichets du groupe BRED Banque Populaire à leurs heures d'ouverture et centralisées chaque jour ouvré à Paris à 11 heures. Elles sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative suivant leur réception. Possibilité de souscrire en fractions de parts (centième) avec un minimum d'une part.
Nombre maximale de parts	:	A toute date, le nombre maximal de parts au passif du Fonds sera de 100 000 parts.
Bourse de référence	:	Euronext Paris et Nasdaq Stock Exchange
Commission de souscription	:	4% TTC maximum (dont part acquise au FCP : 0)
Commission de rachat	:	4% TTC maximum (dont part acquise au FCP : 0) ; 0% à la Date d'échéance
Cas d'exonération	:	- les sociétés du groupe promoteur sont exonérées, - tous les porteurs sont exonérés pour les opérations de rachat/souscription effectuées le même jour, pour le même montant par le même porteur
Frais de gestion	:	3% maximum HT. Les frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP.
Libellé de la devise de comptabilité	:	Euro

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative :

OFI ASSET MANAGEMENT, 1 rue vernier 75017 Paris / BRED Banque Populaire, 18 quai de la Râpée 75012 Paris

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à disposition du public sur simple demande. La note d'information complète du Fonds Commun de Placement, son règlement et le dernier document périodique, sont disponibles auprès de : OFI ASSET MANAGEMENT, 1, rue Vernier 75017 Paris et BRED Banque Populaire, 18 quai de la Râpée, 75012 Paris

Date d'agrément du Fonds Commun de Placement par la Commission des Opérations de Bourse : 6 Février 2004

Date d'édition de la notice d'information : 8 Décembre 2010